

-----

**PROCES-VERBAL**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 2 octobre 2014

=====

L'an deux mil quatorze, le 02 octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Francine OCCIS, Maire

Date de la convocation : 25 septembre 2014

Nombre de membres en exercice : 29

**Etaient présents** : Mme OCCIS, Maire, M. LECUREUR, Mme MERLAY, M ANDRIEUX , Mme IDJAKIREN, Mme AVELINE, M. SOLLER, Mme AUZEMERY, M. GILLET, Adjoints

M.CONTENTIN, M.LENHARDT, Mme ROBERT, Mme BINZENBACH, Mme LE FALHER, Mme HAMMACHE, M. CARREL, Mme VALENTE, M. VILLAUME, Mme RESTOUS, Mme NORDMANN, M. JENNY, Mme LOISEAU, M. MANAC'H, Mme PIRES, Mme CERIANI. M. SEIGNÉ

**Absent excusé** : M. PELAMOURGUES pouvoir à Mme OCCIS  
M. ROUSSEL pouvoir à M. SOLLER  
M. PLANCHE pouvoir à M. SEIGNÉ

**Absent** :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Mme ROBERT pour assurer ces fonctions. Sans observation, Mme ROBERT est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 août 2014**

**Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le procès verbal de la réunion du 28 août 2014.**

**2. Autorisation de désensibilisation de l'emprunt Franc Suisse**

Monsieur ANDRIEUX, adjoint aux finances, rappelle les antécédents concernant l'emprunt Franc suisse et donne diverses explications à l'aide d'une projection

.Vu le prêt d'un montant de 6 549 575,57€ souscrit le 1<sup>er</sup> octobre 2007 auprès de DEXIA

Vu la décision n° 2011-DEC-30 du 22 novembre 2011

Vu le refinancement de ce contrat, toujours par DEXIA, le 21 février 2012 pour un montant de 6 124 681,24 €

Vu le taux d'intérêt de l'échéance du 1<sup>er</sup> septembre 2014 de l'emprunt Franc suisse, supérieur à 13% alors que la commune bénéficiait depuis 2012, sur la base d'un accord verbal, d'un taux d'intérêt réduit à 7% puis 6%

Vu que cet accord n'est pas reconduit pour 2014, la SFIL versant plus de 15 millions d'euros au fonds de soutien des emprunts structurés à risque,

Vu le risque élevé que le taux d'intérêt non plafonné de cet emprunt augmente et atteigne voire dépasse les 20% à court ou à moyen terme entraînant ainsi la commune dans l'incapacité d'honorer sa dette

Vu l'avis favorable de la commission des Finances pour le refinancement en date du 22 septembre 2014

Vu les propositions de la SFIL à savoir :

**Proposition de refinancement n°1** : montant total de 14 203 219,53 €

Refinancement de l'emprunt vers un contrat composé des prêts suivants :  
Prêt n°1 au taux fixe de 4,60% à hauteur de 5 608 219,53 € (c'est le capital restant dû de l'emprunt actuel)  
Prêt n°2 au taux fixe de 2,70% à hauteur de 8 595 000,00 €

Proposition de refinancement n°2 :

Prêt au taux fixe de 4,60% à hauteur de 12 447 219,53 €

La proposition de refinancement n°2 semble plus intéressante car elle permet de limiter l'augmentation de la dette totale de la commune.

**Déclaration du groupe Beauchamp Renouveau « PROJET DE DESENSIBILISATION DE L'EMPRUNT FRANC SUISSE ET DEMANDE D'AIDE AU FOND DE SOUTIEN « EMPRUNT STRUCTURÉ À RISQUE »**

Les emprunts structurés représentent une menace pour l'équilibre de notre budget en raison de l'incertitude qui existe chaque année sur le taux d'intérêt qui nous est appliqué. Notre prêt indexé sur le Franc Suisse est à ce titre des plus imprévisibles. Aussi, comme nous l'avons annoncé lors de la commission Finances du 22/09/2014, nous sommes favorables à l'étude des modalités de sortie de cet emprunt pour passer sur un taux fixe.

Toutefois, nous souhaitons émettre les réserves suivantes quant à cette démarche :

1 - Nous n'avons pas votre niveau d'information car nous n'avons pas assisté avec vous aux réunions avec la SFIL, le préfet, la direction départementale des finances, etc... Il nous est donc difficile de nous prononcer sur la base d'une présentation d'une heure faite par la SFIL en commission finances le 22/09/14.

2 - Personne ne sait comment va évoluer le Franc Suisse par rapport à l'euro dans les années à venir, or tout le concept de désensibilisation repose sur le fait que notre taux d'intérêts ne peut faire que s'empirer, ce dont personne ne peut être sûr.

3 - La soule de 10,4M€ à date peut être qualifiée d'énorme, et ressemble même à une escroquerie. Il est difficile d'imaginer qu'en partant d'un emprunt de 6,5M€ souscrit en 2007, nous devons 16M€ à la banque pour en sortir (5,6M€ de capital restant dû + 10,4M€ d'indemnité de sortie), ce qui représente 2,5 fois le montant initialement emprunté. De plus, cette somme évolue tous les jours au fil de la variation du taux de change EURO/CHF. Si la signature a lieu dans 3 mois, il est donc possible que le montant soit largement inférieur ou largement supérieur. Dans le second cas, Mme Le Maire soumettra-t-elle la décision au vote par le conseil municipal ou décidera-t-elle seule la poursuite des démarches ?

4 - L'offre de la SFIL est une première offre qui doit être challengée. Outre les taux proposés, les modalités de remboursement anticipé du nouveau prêt méritent une attention toute particulière.

5 - Pourquoi faire confiance à la SFIL aujourd'hui alors qu'on reproche à nos prédécesseurs d'avoir fait confiance à Dexia hier ? Derrière ces banques, le prescripteur est le même : l'État Français. Nous pensons qu'il faut solliciter un cabinet de conseil spécialisé et indépendant pour nous aider dans ce choix difficile. En faire l'économie est hasardeux compte tenu des montants en jeu.

6 - Si on désensibilise ce prêt, on augmente fortement l'endettement de la ville qui était déjà conséquent mais qui avait significativement baissé depuis 2007. En fonction des scénarios retenus, la dette de la ville augmenterait de +40% dans le scénario 1 et +32% dans le scénario 2. Autant dire que cela nous prive de toute capacité d'emprunt pour les 2 prochaines décennies.

7 - Concernant le fonds de soutien, il est légitime de se demander s'il est plus judicieux de déposer notre dossier parmi les premiers. La logique du « 1er arrivé 1er servi » ne paraît pas très en phase avec les principes républicains. Toutefois, le décret prévoit une clause intéressante qui ne nous a pas été présentée par la SFIL : *« l'aide pour le remboursement anticipé de contrats éligibles peut être versée en une seule fois et par anticipation, au plus tard le 1er juin 2015, aux collectivités et aux établissements publics ayant déposé une demande d'aide avant le 31 décembre 2014, dans la limite des crédits annuels disponibles. »*

8 - Il nous a été expliqué en commission Finances qu'on aura probablement 45% du fonds de soutien car on respecte tous leurs critères. Et les simulations financières présentées sont basées sur cette hypothèse. Mais que fait-on si on n'obtient que 20% ? Est-ce raisonnable d'accorder une délégation à Mme Le Maire sans envisager ce scénario ? En effet, le Décret du 29 avril 2014 n° 2014-444 relatif au fonds de soutien n'est pas précis, notamment sur la gestion du fonds, la manière dont va être géré le dépôt des demandes, l'ordre dans lequel les dossiers vont être traités. Extrait du décret : *« La gestion du fonds de soutien relève de l'État. Un comité national d'orientation et de suivi du fonds de soutien émettra des recommandations sur les modalités d'intervention du fonds et assurera le suivi de son activité »*. Vous reconnaîtrez qu'il est difficile de faire moins précis.

9 - L'aide du fonds de soutien s'arrêterait au bout de 15 ans et le nouveau prêt durerait 25 ans, jusqu'en 2040. Il y aura donc 10 ans entre 2030 et 2040 pendant lesquels le budget sera amputé de plus de 300k€/an. Cela ne va pas simplifier la tâche de ceux qui nous auront succédé dans le conseil municipal. Par ailleurs, les 10 dernières annuités oscilleront entre 860 et 880k€, ce qui est très proche des 930k€ de l'annuité 2014.

10 - Enfin, nous considérons que nous n'avons pas suffisamment étudié les voies alternatives comme les recours en justice. Des villes sont actuellement en attente de jugement et cela pourrait remettre en cause les principes de renégociation.

En conclusion, même si nous rappelons approuver le principe de la réflexion autour du passage de cet emprunt sur un taux fixe, nous choisissons l'abstention sur ce vote et sur le vote suivant concernant le dépôt de la demande d'aide au fonds de soutien.

**Déclaration « Beauchamp 2014-Alternative citoyenne** Autorisation désensibilisation de l'emprunt Franc Suisse

Depuis la commission Finances du 22 septembre et notre analyse sur la nécessité d'un accompagnement par un conseil en finances, nous nous sommes renseignés auprès d'un spécialiste.

A l'analyse de l'offre de la SFIL, plusieurs points nous interpellent :

La proposition est très favorable à la Banque et finalement elle revient à reconnaître l'ensemble des torts à la Ville. La lisibilité du fonds de soutien reste encore très incertaine : pas de critère d'attribution, pas de décret d'application.

Enfin, **l'indemnité de sortie apparaît surévaluée** d'environ 2 millions d'euros au profit de la Banque. Le fonds de soutien pourrait remettre en cause ce montant et diminuer d'environ 1 million d'euros l'aide alloué à notre commune.

De plus, dans la délibération proposée, d'autres points nous interpellent également :

**La Ville doit encore se réserver la possibilité d'aller au contentieux.** Le défaut d'information reste valide pour les petites collectivités comme la nôtre. Plus la collectivité est petite, plus cet argument reste recevable par les juges.

**Le choix de la proposition de refinancement n'est pas donné aux élus.** Seule l'autorisation nous est demandée pour signer l'opération que choisira Mme le Maire.

Les formulations retenues comme "La seule solution qui reste possible" et les hypothétiques dépassements de taux d'intérêt orientent volontairement le vote des élus sans leur laisser le choix d'autres alternatives.

Enfin, il n'est fait aucune mention du choix de la proposition retenue et notamment le taux plafond adopté par les élus. Cette autorisation serait équivalente à celle accordée lors du précédent mandat sans contrepartie.

De ce fait, nous considérons que la délibération présentée est prématurée voire précipitée au vu des éléments dont nous disposons. Cette délibération doit être reportée pour bénéficier de l'appui d'un conseil en finances pour vérifier les calculs de sortie proposés par la Banque sans explication et effort financier sachant que les torts sur la contractualisation de ces emprunts sont partagés.

Le report de cette délibération ayant été refusé en séance, nous votons contre celle-ci.

**Déclaration de "Beauchamp à Votre Image" :** Nous ne cessons depuis des années de tirer le signal d'alarme concernant les emprunts structurés et singulièrement celui lié à la parité du franc suisse par rapport à l'euro.

Des années calmes, de 2009 à 2013, n'ont en rien diminué leur dangerosité. Et l'année 2014 nous donne malheureusement un avant goût de ce qui arrivera si nous ne faisons rien. D'autant que le risque, désormais palpable, vient s'ajouter aux conséquences d'une gestion calamiteuse.

L'analyse approfondie du dossier de l'emprunt lié à la parité Euro-Franc Suisse, avec l'aide de vrais spécialistes du domaine, tant au niveau juridique qu'au niveau financier, nous ont amenés à négocier une sortie avec la SFIL.

Même si devoir accepter une soulte, de l'ordre de 10,5 millions d'euros, a été particulièrement difficile, cet obstacle est incontournable. Cette soulte se retrouvera en partie – environ pour 60 % - dans le total de la dette de la ville. Le réglage proposé est très crédible. Il restera à peaufiner la répartition de la soulte entre capital et conditions financières (taux de l'intérêt).

Le montage négocié notamment avec les conditions très favorables faites pour l'année 2015, et l'intervention du fonds de soutien permettront un niveau de remboursement voisin de la situation qui prévalait en 2012-2013 et ce pendant 15 ans. Ce refinancement à lui seul se fera sans augmentation de la fiscalité ce qui était notre objectif.

**C'est une vraie sécurisation** et cela laisse le temps de préparer l'après 2030.

Nous sommes heureux de constater qu'au moins, en commission, les élus ont tous marqué leur accord pour ce refinancement.

C'en est assez des atermoiements, des faux-fuyants, du double langage. Tous les éléments ont été mis sur la table. Il est un moment où il faut assumer et décider et, ce moment est venu. C'est pour toutes ces raisons que nous donnons à madame le Maire la délégation qui lui permettra de mener ce refinancement à bon terme.

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL par 21 voix « POUR » 3 voix « CONTRE »** (M. PLANCHE, Mme CERIANI, M. SEIGNÉ) **et 5 « ABSTENTIONS »** (Mme NORDMANN, M. JENNY, Mme LOISEAU, M. MANAC'H, Mme PIRES.)

**DECIDE**

**D'ADOPTER la Décision de désensibiliser et refinancer l'emprunt Franc Suisse**

**D'ACCORDER la Délégation au Maire pour mener à bien cette opération et ce pour un montant plafonné à 15 millions d'euros.**

### **3. Demande d'aide au fonds de soutien « emprunts structurés à risque »**

Le projet de refinancement de l'emprunt franc suisse implique le règlement d'une soule estimée à 10,4 millions d'euros le 19 septembre dernier. Ce refinancement n'est pas envisageable sans l'obtention d'une aide de l'Etat qui vient de créer un fonds de soutien aux collectivités locales pour leur permettre de se désengager de leurs emprunts structurés à risque.

L'emprunt franc suisse est bien sûr éligible au fonds de soutien ce qui n'est pas le cas de l'emprunt Euro inflation. Nous pouvons espérer l'aide maximale de 45% pour l'emprunt franc suisse d'une part car ce dernier est un contrat hors charte, d'autre part en raison de la situation financière de la commune.

**Le Conseil municipal DECIDE par 24 voix « POUR » et 5 « ABSTENTIONS » (Mme NORDMANN, M. JENNY, Mme LOISEAU, M. MANAC'H, Mme PIRES) D'ADOPTER la décision qui consistera à faire appel au fonds de soutien.**

### **4. Décision modificative du budget Ville 2014**

Monsieur ANDRIEUX, adjoint aux finances, rappelle que, depuis le vote du budget primitif 2014, le taux d'intérêt de l'échéance du 1<sup>er</sup> septembre 2014 de l'emprunt Franc Suisse est supérieur à 13% alors que la commune bénéficiait depuis 2012, sur la base d'un accord oral, d'un taux d'intérêt réduit à 7% puis à 6%. Cet accord oral n'est pas reconduit pour 2014 étant donné que la SFIL verse plus de 15 millions d'euros par an au fonds de soutien des emprunts structurés à risque. Cette décision de la SFIL d'appliquer le taux d'intérêt réel de l'emprunt Franc Suisse suscite un dépassement budgétaire de 442 000 €.

L'objet de la décision modificative est de tenir compte de ce dépassement tout en dégagant des économies sur d'autres postes de dépenses. En effet, les dépenses d'investissement diminuent à hauteur de 345 000 € tandis que les charges à caractère général baissent de 97 000 €.

#### **DETAIL PAR CHAPITRE**

##### **Section de fonctionnement**

Dépenses : solde de 0,00 €

66 : Charges financières : 442 000,00 €

011 : Charges à caractère général : - 97 000,00 €

023 : virement à la section d'investissement : - 345 000,00 €

##### **Section d'investissement**

Recettes : - 345 000,00 €

021 : virement de la section de fonctionnement : - 345 000,00 €

Dépenses : - 345 000,00 €

21 : Immobilisations corporelles : - 345 000,00 €

#### **Déclaration du groupe Beauchamp Renouveau DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET VILLE 2014**

Nous constatons que vous aviez engagé la somme 400 000 Euros d'investissement pour préempter l'achat d'un terrain et que vous nous demandez de transférer maintenant 345 000 Euros de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Vous déclarez par ailleurs urbi et orbi que vous allez de mauvaise surprise en mauvaise surprise. Ainsi, en 2013, vous n'aviez pas voté le compte administratif en raison de sa non sincérité, arguant du fait que des factures de 2012 avaient été payées en 2013.

Cette année, vous avez voté le compte administratif alors que la situation est sensiblement la même avec des factures payées pour des engagements de l'année précédente. Si vous pensiez que ces factures étaient une anomalie nouvelle, vous auriez dû, comme l'année passée, refuser de voter le compte administratif. Nous sommes donc surpris de voir, qu'à l'inverse, vous validez la situation que vous rejetez l'année passée mais déclarez découvrir une situation nouvelle et imprévue.

Je ne sais pas si tout le monde suit le raisonnement mais je dois dire que votre logique nous échappe, en dehors du fait de systématiquement déclarer que vous découvrez une situation supposée inconnue.

Pour revenir à la question de la décision modificative du budget, on peut déplorer que vous vous êtes précipitée pour engager une dépense d'investissement très importante de 400 000 Euros.

Soit vous avez pris cette décision avant de prendre connaissance de la situation réelle des finances, y compris les pseudos factures inconnues de 2013 et le montant pour 2014 des intérêts des emprunts structurés ;

Soit vous avez pris cette décision après avoir eu connaissance de la situation que vous déplorez.

Dans les deux cas, nous considérons que vous faites preuve de manque de connaissance en matière de gestion responsable des finances de la ville. Il eût été préférable de se renseigner sur la situation et notamment le remboursement des emprunts avant d'engager 400 000 Euros d'investissement.

Votre précipitation à augmenter inconsidérément les impôts nous confirme hélas cette gestion sans analyse sérieuse. Vous déclarez avoir été contrainte d'augmenter les impôts à cause de ce que vous découvrez, mais si vous n'aviez pas engagé 400 000 Euros d'investissement, vous n'auriez pas eu besoin d'une telle augmentation.

Nous considérons ainsi que votre gestion hâtive et hasardeuse est inadaptée à la situation et nous ne pouvons pas la cautionner.

Pour ces raisons, les conseillers municipaux du groupe Beauchamp Renouveau ont donc décidé de s'abstenir sur cette décision modificative.

Cet exposé entendu,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL par 21 voix « POUR » et 8 « ABSTENTIONS »** (Mme NORDMANN, M. JENNY, Mme LOISEAU, M. MANAC'H, Mme PIRES, M. PLANCHE, Mme CERIANI, M. SEIGNÉ)

## **DECIDE**

**D'ADOPTER la Décision modificative n°1 du budget ville 2014 telle qu'est définie ci-après :**

**Et détaillée dans l'annexe ci-jointe**

### **Section de fonctionnement**

Dépenses : solde de 0,00 €

66 : Charges financières : 442 000,00 €

011 : Charges à caractère général : - 97 000,00 €

023 : virement à la section d'investissement : - 345 000,00 €

### **Section d'investissement**

Recettes : - 345 000,00 €

021 : virement de la section de fonctionnement : - 345 000,00 €

Dépenses : - 345 000,00 €

21 : Immobilisations corporelles : - 345 000,00 €

### **5. Fixation des tarifs des repas au restaurant scolaire hors tarifs des repas pour les scolaires applicables au 1er novembre 2014**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les tarifs des repas hors scolaires n'ont fait l'objet d'aucune évolution.

La municipalité souhaite mettre en place un système d'évolution des tarifs lié au taux de l'inflation à compter du **1<sup>er</sup> novembre 2014** pour les repas du personnel territorial et des enseignants ainsi que pour les intervenants extérieurs.

Sur la base des chiffres de l'INSEE, les taux de l'inflation sont pour : 2012 de 2%, 2013 de 0,9% et pour 2014 de 0,7% (taux du mois de mai 2014 dans un souci d'équité avec les autres tarifs communaux).

Il convient de proposer de nouveaux tarifs en fonction de l'application des ces différents taux :

Soit : - Repas du personnel territorial et enseignants : **4,77 €**

- Repas des intervenants extérieurs : **12,30 €**

En ce qui concerne le repas du 11 novembre, la municipalité souhaite continuer à soutenir cette manifestation des anciens combattants. Elle contribue à pérenniser le souvenir du sacrifice des combattants de toutes les guerres.

Par conséquent, il est proposé un tarif particulier qui ne correspond qu'à une participation : **32 €** par personne.

Cet exposé entendu,  
Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal, DECIDE, par 26 voix « POUR » et 3 « Abstentions »** (M. PLANCHE, Mme CERIANI, M. SEIGNÉ), **D'AUTORISER Madame le Maire à modifier les tarifs des repas au restaurant scolaire, hors tarifs des repas pour les scolaires, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014.**

### **6. Rétrocession d'une concession perpétuelle à la Commune à titre gracieux**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus spécialement son article L 2122-22, alinéa 8 ;

Considérant la demande de rétrocession, à titre gracieux, présentée par Madame PAULMIER Lucienne, demeurant 35, rue des Villas à TOURGEVILLE (Calvados), titulaire d'une concession perpétuelle, n° 029 NC Carré C, achetée le 24 Novembre 1994, sise dans le cimetière communal de BEAUCHAMP (Val d'Oise) ;

Il est rappelé que la concession a été acquise pour la somme de 7 514,60 Frs (Sept mille cinq cent quatorze francs et soixante centimes), augmentée des frais d'enregistrement pour 1 146,60 Frs ainsi que les frais de timbres fiscaux pour 68,00 Frs.

Cette concession est libre de toute construction.

Cet exposé entendu,  
Après en avoir délibéré

**Le Conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité, la rétrocession à titre gracieux de la concession perpétuelle n°029NC carré C, et AUTORISE Madame le Maire à revendre cet emplacement au tarif en vigueur.**

#### **7. Modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil**

Madame Aveline, adjointe à la jeunesse, informe le Conseil Municipal que :

la convention d'objectifs et de financement pour le multi-accueil « Chamboul'tout » a été signée avec la Caf du Val d'Oise le 23 juin pour les années 2014 à 2017

Dans le cadre du renouvellement de cette convention, il est demandé un règlement de fonctionnement actualisé.

Les modifications apportées sont :

- Changement sur l'âge d'accueil (désormais 5 ans au lieu de 4),
- Précision sur l'accès au multi-accueil « pour les enfants dont les familles sont engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle ». Un accompagnement personnalisé est assuré par les professionnelles de la structure afin d'ajuster le contrat d'accueil en fonction de l'évolution des besoins des familles,
- Actualisation du barème pour les familles,
- Information complémentaire « l'assistante maternelle inscrit sur une feuille de présence mensuelle, les horaires d'accueil journalier de chaque enfant présent. Les parents attestent ces horaires d'accueil en signant la feuille de présence de leur enfant. »
- Composition de l'équipe.

Cet exposé entendu  
Après en avoir délibéré

**Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité la modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil « Chamboul'tout » et AUTORISE Madame le Maire à signer le présent document.**

#### **8. Approbation du règlement intérieur et du règlement des études de l'Ecole Municipale de Musique**

Mme le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le Règlement Intérieur et le Règlement des Etudes de l'Ecole Municipale de Musique. Il a été intégré dans le nouveau Règlement Intérieur, la possibilité de refuser l'accès au cours aux adhérents de l'Ecole Municipale de Musique ayant des retards de paiement de leurs cotisations supérieurs à un mois et ce jusqu'à régularisation de leur situation.

Cet exposé entendu  
Après en avoir délibéré

**Le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, le règlement intérieur et le règlement des Etudes de l'Ecole Municipale de Musique.**

#### **9. Commission communale des impôts directs**

**Le Conseil Municipal PREND ACTE .**

Président : Mme Francine OCCIS

Commissaires titulaires : M Rachid IDJAKIREN, M Jacques LECUREUR, M Pierre ANDRIEUX, Mme Carla PIRES, Mme Alexandra GAIGNIERE, Mme Martine LEFEVRE, M CORTICCHIATO, Mme Colette AUZEMERY, M. FAVEUR, Bernard DUFOUR, Maryse PRETESEILLE, Loïc DUHEM, M. GUILLEMIN, M. BIGORNE, M. BRECHOTEAU, M. CROCHART

Commissaires suppléants : M. Alain BINZENBACH, M Gérard CONTENTIN, M Alain CARREL, Mme Françoise VASSEUR, M Fabien VILLAUME, M Michel PELAMOURGUES, Mme Patricia VELOSO, Mme Isabelle MERLAY, Véronique KERGUIDUFF, Thierry FOURMENT, Claude BAUDRON, M. MABILLAT, Geneviève BELLEUX, Mme PILACHE, Gilbert COTTARD, Jean FARRENC

#### **10. Renouvellement de la convention de labellisation du Bureau Information Jeunesse**

Labellisé depuis août 2003, le Bureau Information Jeunesse (B.I.J) de Beauchamp, situé 128 bis chaussée Jules César, met en place des actions destinées à informer les jeunes dans un certain nombre de domaines (loisirs, prévention, logement, emploi...) et à les accompagner dans la réalisation de leurs projets. Son fonctionnement fait l'objet d'une convention triennale entre la commune de Beauchamp, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Centre d'Information Jeunesse du Val d'Oise (C.I.J), la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Monsieur Raymond LAVAUD, ancien Maire de la commune, a signé en 2013 la convention de renouvellement de labellisation avec la Direction départementale de la Cohésion Sociale, le Centre d'Information Jeunesse du Val d'Oise et la Direction Régionale de la Cohésion Sociale, de la Jeunesse et des Sports. Cette dernière a pour objet

de définir les engagements des signataires afin de développer l'information des jeunes du territoire de la commune. Elle fait l'objet d'un cahier des charges qui précise les engagements des cosignataires.

Pour la reconduction de cette convention, la ville devait transmettre à la D.R.J.S.C.S. en plus de l'évaluation (article 17 de la convention), la délibération du Conseil municipal actant le renouvellement de la labellisation du Bureau Information et autorisant le Maire de la commune à signer cette nouvelle convention pour une durée de 3 ans.

Cette délibération n'ayant pas été inscrite à l'ordre du jour des derniers Conseils municipaux de la précédente majorité, il convient de régulariser la situation auprès de la D.R.J.S.C.S., nous demandons aux membres du Conseil municipal de valider la convention signée le 23 décembre 2013 portant la labellisation du Bureau Information Jeunesse.

Cet exposé entendu,  
Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire, à valider cette convention**

## **11 Application des articles 22 et 23 du règlement intérieur**

### **Question orale de Monsieur SEIGNÉ**

Comme de nombreux Beauchampois nous avons assisté à la réunion d'information sur l'audit financier que vous avez organisée. A ce sujet, nous déplorons que depuis la présentation orale du 27 mai, trois conseils municipaux ont eu lieu sans que vous ayez cru nécessaire d'informer plus complètement les élus.

Lors de cette réunion, à plusieurs reprises le Cabinet CAEXIS et vous-même ont affirmé qu'en aucun cas cet audit avait pour objet de rechercher les responsabilités des manquements qui ont conduit notre commune dans une situation critique.

Nous ne pouvons que nous étonner de ce refus de savoir, aggravé par le fait que le cabinet ait limité son analyse à l'exercice 2013 alors que sa mission comportait une "*Étude rétrospective sur le mandat passé*".

Tout comme les élus de ce Conseil Municipal, les Beauchampois ont le droit de savoir depuis quand avait démarré, entre autres, la dérive quant aux factures reportées, qualifiée par l'auditeur de « hors la loi » sachant que ces mêmes Beauchampois sont les premiers sanctionnés par la hausse des impôts locaux.

Aussi, nous vous demandons dès maintenant la communication intégrale de l'audit, à son stade actuel mais aussi votre engagement afin qu'il soit mené à son terme, tel que vous l'aviez fixé c'est à dire sur le mandat passé 2008/2014 avec la communication de toutes les pièces établissant des engagements de dépense sans autorisation.

### **Question orale de Madame NORDMANN**

Lors de la réunion publique du 23 septembre, le cabinet d'Audit a présenté quelques chiffres du budget 2013 de manière très synthétique. La présentation et le message étaient simples et évidents : avoir une Capacité d'Autofinancement suffisante pour réaliser des projets sans avoir recours à l'emprunt.

Aucune perspective, ni prospective, ni plan pluriannuel n'ont été présentés.

Force est de constater que cette réunion n'a pas permis de savoir comment les finances de la ville seront gérées, ni de vous aider à trouver des pistes plus pertinentes que le simple recours à une augmentation massive de la fiscalité. Le 27 mai, vous nous promettiez que les résultats de l'Audit seraient communiqués en septembre. Pouvez-vous nous donner aujourd'hui les conclusions écrites de l'Audit financier qui indiqueraient les perspectives, les prospectives et le plan pluriannuel?

### **Réponse de Madame OCCIS, Maire aux questions de Monsieur Seigné et de Madame Nordmann :**

La sagesse populaire nous enseigne qu' "Il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre".

La présentation de l'audit aux Beauchampois visait à montrer l'état des finances et pourquoi il avait été nécessaire d'augmenter tant les impôts. Apparemment toute l'assemblée a compris ...

La commande passée auprès du cabinet CAEXIS par les élus de la majorité, qui financent intégralement cet audit, comporte une partie "analyse rétrospective" de 2008 à 2013. Il s'agit d'un diagnostic de la situation financière de la collectivité afin de mettre en évidence au travers des principaux ratios de structure les points forts et les axes d'amélioration.

Tout le monde a aussi compris la nécessité que la Capacité d'Auto Financement soit au moins supérieure au remboursement des emprunts en capital et, comme nul ne veut plus nous prêter, il convient de couvrir aussi la partie des investissements non couverte par des subventions, le FCTVA, la TLE et les amortissements.

Ces deux éléments définissent des perspectives claires. Afin de définir une prospective la plus objective possible, il est nécessaire d'avoir plus de certitudes sur la manière dont pourra être finalement traitée la désensibilisation de l'emprunt lié au franc suisse.

Le rapport de l'audit sera communiqué en temps utile.

Par rapport à la recherche des responsabilités : A ce jour, nous n'avons aucun élément tangible qui nous laisserait supposer qu'il y a eu abus de biens publics. Les irrégularités trouvées dans les écritures, contraires aux règles comptables, ne correspondent pas à des détournements mais à des "astuces" qui en tout état de cause ne font que reculer les échéances. A ce jour, rien ne fait apparaître d'élément susceptible de déclencher des investigations aussi ruineuses ( coût entre 40 000 à 50 000 €) qu'hypothétiques.

Il nous apparaît inquiétant que des responsables politiques incitent ainsi à la vindicte sans le moindre élément concret.

La seule responsable, nous paraît malheureusement n'être qu'une très mauvaise gestion avec par exemple des investissements sans plan de financement... On constate au quotidien des habitudes et des réflexes qui ont été générés par des années et des années de facilité. La ville a vécu au-dessus de ses moyens. Il nous faut réduire drastiquement le train de vie.

#### **Question orale de Madame Pires**

Vous avez annoncé la suppression du poste d'ATSEM volante pour fin 2014. Envisagez-vous de supprimer des postes d'ASTEM titulaires par la suite, notamment en ne remplaçant pas les départs éventuels ?

#### **Réponse de Madame OCCIS, Maire :**

Il n'est pas question aujourd'hui de supprimer des postes d'ATSEM.

Nous nous engageons à maintenir sur le temps scolaire au minimum trois ATSEM par école pour les 4 classes.

Par ailleurs, il est bien évident que du personnel est affecté, autant que de besoin, pour les activités hors temps scolaire.

#### **Question orale de Madame Cériani**

Comme les parents beauchampoises, nous sommes préoccupés par de nombreux problèmes de sécurité qui mettent en danger nos enfants aux abords des écoles de Beauchamp.

Des alertes remontées par des parents d'élèves sur les conditions d'accès à nos équipements scolaires sont restées sans réponse des élus qui vous ont précédé.

Que ce soit la signalisation de la proximité des écoles, le respect du stationnement de proximité, la présence d'agent de circulation ou la sécurisation des arrêts de bus, la situation a peu évolué pour garantir une meilleure sécurité.

Aujourd'hui avec l'application de nouveaux temps de sortie, les parents ont désormais constaté l'absence complète de périmètre de sécurité autour des écoles élémentaires et ceci de manière irrégulière alors que parents et enfants continuent de circuler en pensant que le périmètre protégé est établi.

Pouvez-vous nous expliquer la cause de ces absences de protections et les actions que vous avez entreprises depuis votre élection pour renforcer la sécurité aux abords de nos écoles ?

#### **Question orale de Madame Loiseau**

Depuis la rentrée, nous avons remarqué plusieurs fois l'absence de police à la sortie de l'école.

Nous sommes bien d'accord sur la nécessité d'éduquer les enfants à la sécurité (et les parents). Néanmoins, cette sécurité ne doit pas être un levier d'économie. Sachant qu'à la commission scolaire, il a été évoqué la possibilité de supprimer le périmètre scolaire qui n'a rien d'une spécificité beauchampoise, qu'envisagez-vous pour continuer à assurer la sécurité des enfants ?

#### **Réponse Madame OCCIS, Maire aux questions de Madame Cériani et de Madame Loiseau :**

Les effectifs de notre police municipale ne permettent pas une présence certaine à chaque entrée ou sortie d'école. Ils peuvent être appelés sur une autre mission.

Nous recrutons toujours des personnes afin d'assurer les entrées ou sorties au moment où il y a le plus d'enfants (8h30 et 15h45).

A la suite des différents échanges avec les directeurs d'école, les membres de la commission des affaires scolaires, et l'Inspecteur départemental, il est envisagé de réduire progressivement le périmètre de sécurité autour des écoles élémentaires, tout en développant en parallèle un projet éducatif sur la sécurité routière. En effet, il est constaté que les enfants ont pris de mauvaises habitudes en prenant possession de la chaussée, en ne réalisant plus la différence entre les trottoirs et la rue, ce qui est dangereux.

Un projet de réaménagement des voies du périmètre scolaire est actuellement en cours d'élaboration par les services techniques en vue d'une présentation aux prochaines commissions communales « travaux-voirie » et « sécurité-circulation ».

Les voies concernées sont :

- L'avenue Pasteur dans sa partie comprise entre les avenues Anatole France et Pierre Curie
  - L'avenue Paul Bert dans sa partie comprise entre les avenues Roger Salengro et Pierre Sémard
  - L'avenue Roger Salengro dans sa partie comprise entre l'avenue Anatole France et la place Jean Jaurès
- Au total environ 700 m

Les principales orientations de ce projet se traduisent par :

- Réfection totale et mise en accessibilité des voiries et trottoirs
- Création de zones «



Ce débat programmé le 19 novembre doit permettre au Conseil Communautaire de prendre position en fonction des débats intervenus dans les différentes communes qui ont à se prononcer sur l'extension de notre communauté d'agglomération à plus de 10 communes

Pouvez-vous nous communiquer les différents documents présentés par les représentants de l'Etat et nous indiquer quand ce débat aura lieu au sein des élus du conseil municipal avant le 19 novembre 2014 ?

**Réponse de Madame OCCIS, Maire:**

Un Conseil municipal exclusivement réservé au débat sur les schémas de coopération intercommunale émanant du Préfet de Région et du Préfet du Val d'Oise aura lieu le jeudi 6 novembre.

Une copie du CD transmis par la Préfecture vous sera remis en fin de séance.

La séance est levée à 22h20

BEAUCHAMP, le 4 septembre 2014

Le Maire

Francine OCCIS